

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 15 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 11 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE,
- 4 Administrateurs indépendants.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du code monétaire et financier) est doté d'un commissaire du Gouvernement, désigné par le Ministre chargé de l'économie. M. Antoine Mérieux, commissaire du Gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité Central d'Entreprise (v. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonction dans la société.

Date d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier sera renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Principale activité exercée en dehors de la société

Cette information figure dans la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2009.

Mouvements au sein du Conseil

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- M. Jean MERELLE, en remplacement de M. Christophe Estivin, démissionnaire,
- M. Pierre QUERCY, en remplacement de M. Paul-Louis Marty, démissionnaire,
- M. Alain LEMAIRE, en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire.

L'Assemblée générale du 29 juillet 2009 a nommé en qualité d'Administrateur, M. Antoine de MIRAMON.

Le Conseil du 15 octobre 2009 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé Lorenzi, Robert Romilly et Jacques-Henri Wahl de leur mandat de Censeur.

Le Conseil du 15 octobre 2009 a coopté en qualité d'Administrateurs :

- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY, en remplacement de M. Bernard Fougère, démissionnaire,
- M. Jean-Paul FOUCAULT, en remplacement de M. Jean Drevon, démissionnaire,
- M. Dominique GARNIER, en remplacement de M. Michel Gonnet, démissionnaire,
- M. Jean-Hervé LORENZI, en remplacement de M. Philippe Monéta, démissionnaire.

Ce même Conseil a confié à M. Guy COTRET, la présidence du Conseil d'Administration en remplacement de M. Alain Lemaire.

Par lettre en date du 15 octobre 2009, M. Nicolas DUHAMEL a été désigné représentant permanent de CE PARTICIPATIONS (ex CNCE), en remplacement de M. Julien Carmona.

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent qu'il statue notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions – Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2009.

Suivi trimestriel de l'activité de la société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2008 (réunion du 19 février 2009),
- arrêté les comptes du premier trimestre 2009 (réunion du 19 mai 2009),
- arrêté les comptes du premier semestre (réunion du 29 juillet 2009),
- arrêté les comptes du troisième trimestre 2009 et le budget 2010 du Crédit Foncier (réunion du 9 décembre 2009).

Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- la dissolution de la Compagnie Foncière de Crédit, sans liquidation, avec transmission de son patrimoine au Crédit Foncier (19 février 2009)

Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec CE Participations (anciennement dénommée Caisse Nationale des Caisses d'Epargne), ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 86,30 %. Le taux de présence s'est établi à 85,71 % pour le Conseil examinant les comptes annuels et à 93,33 % pour le Conseil statuant sur le budget 2010.

Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les termes de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités à la fin de l'exercice 2009

COMITÉ d'AUDIT	COMITÉ des RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
M. Nicolas Duhamel, Président	M. Guy Cotret, Président	M. Guy Cotret, Président
M. Antoine de Miramon	M. Alain Dinin	M. Gérard Barbot
Mme Nicole Etchegoïnberry	M. Alain Lemaire	M. Jean-Marc Carcélès
M. Francis Henry	M. Jean Mérelle	M. Jean-Paul Foucalt
M. Jean-Hervé Lorenzi	M. Pierre Quercy	M. Dominique Garnier
		M. Francis Henry

Principales missions et pouvoirs

■ Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction Générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

■ Comité stratégique

Le Comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

■ Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux Comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du président du Comité.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

■ Comité stratégique

Le Comité se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du Groupe Crédit Foncier de France, à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

■ Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes aux 31/12/2008, 31/03/2009, 30/06/2009 et au 30/09/2009,
- a été tenu informé de la situation des risques de crédit et des risques financiers,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2009 (missions et suivis des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection Générale et le plan d'audit 2010,
- a suivi la réalisation du plan d'action consécutif à l'Inspection de la Commission Bancaire,
- a examiné le projet de budget 2010.
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le responsable de la Conformité.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2008 (Conseil du 19 février 2009) ainsi que la fixation des critères de part variable 2009 (Conseil du 19 mai 2009).

■ Comité stratégique

Le Comité stratégique ne s'est pas réuni en 2009.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

A compter du 1^{er} août 2009, aucun jeton de présence ne sera dû aux représentants BPCE, conformément aux recommandations de cette dernière.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition.

Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2009 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTROLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 du CRBF modifié. Tous les établissements de crédit du Groupe sont soumis à la tutelle de la Commission bancaire.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de l'établissement et le respect des lois, des règlements, des règles de place ou du Groupe et assurer par ailleurs la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. L'architecture de ces dispositifs de contrôle est largement définie par la réglementation. Le dispositif global repose d'une part sur des contrôles permanents définis à différents niveaux et qui sont exercés par des unités ou des personnes en situation d'indépendance par rapport aux opérations qu'ils contrôlent et d'autre part sur des contrôles périodiques assurés par une unité dédiée.

- La définition du dispositif de contrôle permanent s'appuie sur la réglementation et les normes édictées par BPCE. En effet, en tant qu'organe central du Groupe Banques Populaires & Caisses d'Épargne, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière impliquant la définition de normes et contrôles spécifiques.

- Enfin, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par la Direction de l'Inspection générale, qui est soumise à des exigences propres aux établissements de crédit. Cette fonction de contrôle périodique est régie par une charte d'audit, déclinée de celle du Groupe BPCE, et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'inspection et d'assurer la couverture du périmètre d'inspection du Groupe dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.

ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE CONTROLE DU CREDIT FONCIER

Gouvernance d'entreprise

La Direction Générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes, et informé régulièrement de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de plusieurs niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégataire, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées infra.

Les différents niveaux de contrôle interne

Le contrôle interne au sein du Crédit Foncier se décline sur différents niveaux :

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels sont assurés au sein des unités par les collaborateurs ou leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera à cet égard que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques lourdes modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation fréquente d'une large proportion de directives.

Le contrôle permanent réalisé par des unités spécialisées

Il relève d'unités sans attribution opérationnelle.

- Les Directions les plus porteuses de risques intrinsèques sont dotées de structures de contrôle interne qui permettent au management de disposer d'informations sur la maîtrise des risques au sein de leur unité. Ces structures sont chargées de mettre en place et de réaliser des contrôles, et de produire des reportings.

- En outre, il s'exerce au sein de Directions ou d'entités spécifiques :
 - Direction des risques : cette entité assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels.
 - Direction de la conformité et des contrôles permanents : cette unité, créée en décembre 2004, a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; organisée au cours de l'année 2005, la fonction s'est enrichie en 2007 de responsabilité en matière de contrôle permanent, notamment sur les questions relevant de son périmètre d'attribution. Elle couvre également les activités de médiation, de déontologie et lutte contre le blanchiment.
 - Responsable de la sécurité des systèmes d'information : la fonction de Responsable Sécurité Systèmes d'Information (RSSI) du groupe Crédit Foncier est directement rattachée à un membre de la Direction générale.
Ses missions sont de trois ordres :
 - Définition de la politique de sécurité des systèmes d'information,
 - Animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise,
 - Assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité.
 - Responsable du plan de continuité d'activité : relevant directement d'un membre de la Direction générale, il a pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur.
 - Service « Révision comptable » : au sein de la Direction de la comptabilité, il est chargé (à l'exclusion de toute activité opérationnelle) de réaliser des missions de contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.
 - Direction « Suivi de la SCF et de VMG » : au sein de la Direction des opérations financières, il est chargé du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures).

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré à travers des dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

La coordination du contrôle permanent de l'Etablissement est assurée par la Direction des Risques, sur ses compétences d'attribution, et par la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents, dépositaire de l'ensemble des contrôles permanents de l'entreprise.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des informations traitées par le SI et la sécurité de ces systèmes ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection Générale et à la mise en œuvre des recommandations.

Présidé par le Directeur général, il réunit mensuellement les représentants des fonctions de contrôle. Les conclusions des travaux du Comité sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Foncier. Le corps de contrôle de l'actionnaire contribue aussi à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du Groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de reporting permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents, ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de Comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- le Comité national des engagements : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles et aux Comités de pôle,
- le Comité des risques : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de scoring, délégations, limites),
- le Comité national des affaires sensibles : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque,
- le Comité des nouveaux produits : mise sur le marché de nouveaux types de crédits,
- le Comité de gestion de bilan : analyse des indicateurs ALM et prise des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan,
- le Comité tarifaire : fixation des conditions financières des crédits.

Surveillance et mesure des risques

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites feront l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive et précise, en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des dépassements des limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire à un pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par la Direction Pilotage et Planification ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de reporting propres à leur activité.

Principe de séparation des fonctions

- L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
 - contrôle périodique par la Direction de l'Inspection générale.

Système et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de la Direction de l'Inspection Générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur Général et au Comité d'audit.

Fin 2009, la Direction comptait un effectif de 24 collaborateurs, ayant tous une formation supérieure et conjuguant des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par la Direction de l'Inspection générale, en liaison avec la Direction Générale et en concertation avec l'Inspection Générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction Générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection Générale, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de trois ans et demi maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur Général.

Les missions réalisées et le suivi des recommandations donnent lieu à un reporting à la Direction Générale du Crédit Foncier, à son Comité exécutif, aux membres du Comité de contrôle interne, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées.

Missions d'inspection réalisées en 2009

Au total, 25 missions ont été réalisées par l'Inspection générale du Crédit Foncier au cours de l'exercice 2009. En outre, plusieurs enquêtes ont été engagées suite à la découverte de fraudes externes ou de malversations internes.

Il s'agit principalement de missions prévues au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 2 décembre 2008 et portant sur les différents secteurs du Groupe Crédit Foncier : Crédits aux particuliers et Crédit corporate, activités supports et filiales.

Par ailleurs, l'Inspection générale de l'organe central a réalisé la visite de pré homologation Bâle II dans le domaine des prêts aux particuliers.

Suivi des recommandations des missions antérieures

Comme précédemment, le suivi de la mise en œuvre des recommandations s'est effectué à partir des déclarations semestrielles du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'action assorti d'un nouveau délai. Ces réponses doivent par ailleurs s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Les réponses sont désormais saisies par les unités auditées sur une base informatique intranet mise à leur disposition. Après contrôle de cohérence, elles sont intégrées au reporting établi pour l'information des organes dirigeants.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit.

La supervision de la mise en œuvre a été renforcée par l'instauration de points périodiques avec les directions concernées, ainsi que par des sondages réalisés à différentes étapes.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont si nécessaire réitérées.

En 2010, un contrôle de la mise en œuvre effective des recommandations va être organisé à travers des vérifications sur pièces et sur place, en continu (six mois après diffusion des rapports, ou lors du passage à 100% du taux de mise en œuvre des recommandations).

PROCEDURES DE CONTROLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Rôle de l'organe central

La Direction Comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle, comptable et fiscale.

A ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe, constitué du Plan Comptable Groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour systématiques en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le Groupe Crédit Foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité, La Direction de la Comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de Socfim, Banco Primus et CFCAL qui disposent de leur propre service comptable.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier, rattachée au Directeur Général Délégué est organisée comme suit :

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p><u>Comptes sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales - déclarations réglementaires sur base sociale (BAFI, Statistiques Monétaires, etc.) - calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la CieFF <p><u>Comptes consolidés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - élaboration des comptes consolidés - définition et mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude du groupe BPCE) - déclarations prudentielles sur base consolidée à la Commission bancaire (via BPCE, organe central) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - Etats mensuels de synthèse sur les bénéfices des 2 principaux établissements de crédit du groupe (CFF, Cie FF) <ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier - Résultat consolidé trimestriel du Groupe - Résultats consolidés mensuels en référentiel français - Reporting à la Commission bancaire (via BPCE, organe central)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting - paramétrage des schémas comptables - documentation des schémas comptables détaillés 	<ul style="list-style-type: none"> - Reportings sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux - déclarations fiscales - déclarations réglementaires sur base sociale (BAFI, Statistiques Monétaires, etc.) pour les filiales de crédit bail immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service Comptable	<p>Révision</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles comptables permanents 	<p>Rapports d'audit comptable</p>

Révision comptable

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la fonction comptable ».

Le service Révision comptable est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la Comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la Conformité et des Contrôles Permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés par la Révision comptable font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Direction de la Comptabilité, soumis à la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents, et validé par le Comité de Contrôle Interne.

Ces contrôles comprennent :

- d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêtés trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.)
- d'autre part, des missions ponctuelles sur certains processus et/ou systèmes de gestion (dans leur dimension comptable)

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la Conformité, à la Direction des Risques et aux commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de Consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à la Commission bancaire.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (plaquettes à destination des actionnaires, restitutions réglementaires à l'intention notamment de la Commission bancaire, documentation de référence destinée à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale).

ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2009	15
Nombre de réunions du conseil :	5
Taux de présence moyen	86,30 %
Date d'expiration des mandats	AG 2012
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS	
Comité d'Audit	
Nombre de membres au 31/12/2009	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	81,82 %
Comité des Rémunérations	
Nombre de membres au 31/12/2009	5
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	87,5 %
Comité Stratégique	
Nombre de membres au 31/12/2009	6
Nombre de réunions	0
Taux de présence moyen	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
Conseil d'administration						
G. COTRET Président	23/07/2007 Fonction de Président depuis le 15/10/2009	Président	SANS OBJET	Directeur général adjoint en charge des activités immobilières BPCE	80 %	3 000 €
		Comité d'audit (Membre jusqu'au 15/10/2009)			100 %	2 000 €
		Comité des rémunérations (Président depuis le 15/10/2009)			100%	2 000 €
		Comité stratégique (Président depuis le 15/10/2009)			-	-
G. BARBOT	23/07/2007				100 %	7 500 €
		Comité stratégique (Membre)			-	-
J.M. CARCELES	23/07/2007			Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	100 %	7 500 €
		Comité stratégique (membre depuis le 15/10/2009)			-	-
A. de MIRAMON	29/07/2009			Directeur du Pôle Immobilier BPCE	100 %	1 500 €
		Comité d'audit (Membre depuis le 29/07/2009)			100 %	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
A. DININ	23/07/2007	Comité des rémunérations (Membre) Comité stratégique (Membre jusqu'au 15/10/2009)	SANS OBJET	Président- Directeur général, NEXITY	80 %	6 000 €
					100 %	2 000 €
					-	-
L. DIOT	Jusqu'au 19/02/2009	Comité d'audit (Membre jusqu'au 19/02/2009)		Directeur financier, NEXITY	-	-
					100 %	1 000 €
J. DREVON	Jusqu'au 15/10/2009			Président, COS, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	100 %	4 500 €
N. ETCHEGOINBERRY	15/10/2009	Comité d'audit (Membre depuis le 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire-Centre	100 %	3 000 €
					100 %	1 000 €
J.P. FOUCAULT	15/10/2009	Comité stratégique (Membre depuis le 15/10/2009)		Président COS, Caisse d'Epargne Ile-de-France	100 %	3 000 €
					-	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
B. FOUGERE	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		33 %	1 500 €
D. GARNIER	15/10/2009	Comité stratégique (Membre depuis le 15/10/2009)		Directeur coordination Banque commerciale – BPCE, Membre du Comité exécutif	100 %	-
M. GONNET	Jusqu'au 15/10/2009			Président du Directoire, Financière Océor	66 %	3 000 €
F. HENRY	23/07/2007	Comité d'audit (Membre depuis le 15/10/2009)		Président, COS, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne- Ardenne	100 %	7 500 €
		Comité stratégique (Membre)			100 %	1 000 €
A. LEMAIRE	19/12/2008	Président (jusqu'au 15/10/2009)		Membre du Directoire BPCE	100 %	4 500 € + 6 000 € (indemnité président prorata temporis)
		Comité des rémunérations Président (jusqu'au 15/10/2009) Membre (depuis le 15/10/2009)			100 %	2 000 € + 1 000 € (indemnité président)
		Comité stratégique (Président jusqu'au 15/10/2009)			-	-

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
J.H. LORENZI	15/10/2009	Comité d'audit (Membre)	SANS OBJET		80 %	6 000 €
					80 %	4 000 €
J. MERELLE	29/07/2008	Comité des rémunérations (depuis le 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Nord France Europe	100 %	7 500 €
					-	-
Ph. MONETA	Jusqu'au 15/10/2009	Comité d'audit (Président jusqu'au 15/10/2009)		Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	66 %	3 000 €
					50 %	2 000 € + 800 € <i>(indemnité président prorata temporis</i>
P. QUERCY	29/07/2008	Comité des rémunérations (Membre)		Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat	80 %	6 000 €
				50 %	1 000 €	
M. SORBIER	23/07/2007		Président, COS, Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	60 %	4 500 €	
CE Participations (ex CNCE)	23/07/2007				80 %	3 000 €

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/ Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du Conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2009)
Conseil d'administration – Représentant permanent						
J. CARMONA	Jusqu'au 15/10/2009	Représentant permanent CE Participations	SANS OBJET	Directeur exécutif auprès du Directeur général de CE Participations	66 %	3 000 €
		Comité d'audit (Membre) Jusqu'au 15/10/2009			50 %	1 000 €
N. DUHAMEL	15/10/2009	Représentant permanent CE Participations	SANS OBJET	Directeur général Finances BPCE	100 %	-
		Comité d'audit (Président) Depuis le 15/10/2009			100 %	1 000 € + 200 € (indemnité président prorata temporis) (versés à CE Participations)
Conseil d'administration – Censeurs						
J.H. LORENZI	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		66 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			80 %	4 000 €
R. ROMILLY	Jusqu'au 15/10/2009		SANS OBJET		33 %	6 000 €
J.H. WAHL	Jusqu'au 15/10/2009				100 %	4 500 €
Représentants du Comité Central d'Entreprise						
M. M. LAMY ou M. A. LETESSIER (jusqu'au 19/12/2009)			SANS OBJET		100 %	-
Mme N. VOCORET ou Mme D. DELAVEAU (jusqu'au 19/12/2009)					100 %	-
M. M. LAMY ou Mme C. PACHOT (depuis le 19/12/2009)					100 %	-
Mme V. FIX ou Mme M.J. MENGELLE (depuis le 19/12/2009)					100 %	-
Commissaire du Gouvernement						
A. MÉRIEUX			SANS OBJET		80 %	Sans objet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Rémy Tabuteau

Jean-Baptiste Deschryver